

PROGRAMME

Bilan de compétences 24h

PUBLIC VISÉ :

Toute personne souhaitant mener un travail de réflexion sur son parcours professionnel et mettre en place un projet :

- les salariés du secteur privé,
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Entretien préalable :

afin d'analyser la demande et vérifier la pertinence de s'engager dans une démarche de bilan de compétences.

Modalités :

présentiel et /ou distanciel avec un format adapté aux besoins du bénéficiaire : distance, conditions sanitaires, prise en compte du handicap .

Démarche 100% individuelle, confidentielle et personnalisée:

Durée :

24h - 15h en présentiel et/ou en visioconférence + 9h de recherche et de tests.

Objectifs

- Identifier vos compétences personnelles et professionnelles, susceptibles d'être investies dans un nouveau projet et des situations professionnelles déterminées.
- Mettre en exergue vos aptitudes et motivations pour vous aider à définir un ou plusieurs projets.
- Définir et avoir une vision claire de votre projet professionnel réaliste et réalisable. et, le cas échéant, un projet de formation.
- Utiliser vos atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

- Permettre une analyse de la faisabilité de votre projet aux besoins socio-économiques du territoire d'activité et de votre bassin de vie.
- Tenir compte des besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et bassin de vie.

Obligations des parties

Le bénéficiaire :

- atteste du caractère volontaire de sa démarche.
- s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires et à fournir toutes les informations utiles à une mise en œuvre efficace de son bilan de compétences.

Le prestataire s'engage à :

- réaliser une prestation de bilan de compétences conforme aux dispositions du Code du Travail.
- mettre à la disposition du bénéficiaire tous les moyens matériels et pédagogiques nécessaires dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges.
- proposer des séances confidentielles. Les informations échangées ne sont en aucun cas transférables à un tiers (sauf demande ou accord de l'intéressé).
- respecter le consentement et la neutralité

Contenu

- La durée du bilan est de 24h00, pendant ou hors temps de travail (dont 9h00 de travail personnel), étalée généralement sur une période de 2 à 6 mois.
- Son organisation peut s'adapter en durée et contenu à vos besoins.
- Le bilan de compétences est organisé en 3 phases, au terme desquelles une synthèse écrite des résultats vous est remise.
- Un entretien de suivi à 6 mois est prévu à la fin du bilan.

1) Phase préliminaire (phase 1)

=> Analyse de votre demande.

=> La phase préliminaire durée 45 minutes et permet de :

- Analyser votre demande, vos besoins et motivations.
- Vérifier que vous êtes volontaire pour réaliser le bilan notamment, si celui-ci est prescrit et cofinancé par l'entreprise.
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

=> Cet entretien est un acte d'avant-vente qui permet d'établir un devis personnalisé (durée, coût, lieu...) à la suite des informations collectées.

2) Phase d'Investigation (phase 2)

=> Construction et pertinence de votre projet professionnel.

Sur la base du bilan et de vos motivations, cette phase permet de définir votre projet professionnel comme suit :

- Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence.
- Élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, de VAE, etc...

=> Le bilan de compétences que nous proposons comprend différentes étapes clés pour vous accompagner dans votre projet professionnel :

- Mise en avant de la dynamique de votre parcours, de vos aspirations et forces.
- Formalisation de vos compétences et réalisations.
- Exploration de vos motivations et besoins.
- Identification des métiers qui vous font vibrer.
- Élaboration de voies d'orientation pour faire émerger des pistes professionnelles réalistes et réalisables.
- Validation de la cohérence et de la faisabilité de votre projet.

3) Phase de conclusion (phase 3)

=> Présentation d'un document de synthèse.

La phase de conclusion s'achève par la présentation de vos résultats détaillés et d'un document de synthèse co-construit, personnalisé et confidentiel, dont vous êtes le seul destinataire.

La synthèse se présente de la façon suivante :

- Analyse de vos compétences professionnelles et personnelles.
- Définition de votre projet professionnel, de propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle.
- Conditions et moyens favorisant la réalisation du ou de vos projet(s) professionnel(s).
- Principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en oeuvre du ou de vos projet(s) professionnel(s).

=> LE SUIVI À 6 MOIS :

Un entretien de suivi vous est proposé afin d'apprécier l'impact du bilan sur votre carrière et faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel.



ORGANISATION DU BILAN DE COMPÉTENCES

Délais d'accès :

11 jours après l'accord de prise en charge.

Modalité :

En présentiel et distanciel

Accessibilité :

Accès PMR. Vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap Sophie DAVID-AUVRAY par mail : sophie@wizzcoaching.com

Formateurs :

- Christophe VANDAMME : Consultant en relation d'aide, diplômé de l'École Écoute ton corps®, les 5 blessures de l'âme de Lise Bourbeau, depuis 2005 / Praticien en Bilan de compétences formé par COM C formation / Coach professionnel certifié, formé par l'IFOD (Paris).
Connaissances socio-économiques de votre territoire d'activité et bassin de vie.

Méthodes mobilisées :

En face à face et/ou à distance, des méthodes d'accompagnement diversifiées sont proposées aux bénéficiaires.

Elles s'appuient sur des outils d'aide au choix d'orientation professionnelle.

Le bénéficiaire travaillera sur ses compétences, talents, motivations, valeurs et intérêts.

Il construira et validera son projet professionnel en collaboration avec le(la) consultant(e), via des recherches personnalisées et des enquêtes terrain.

Une aide à distance entre les séances, téléphonique ou mail, peut être apportée par Consultant Bilan si nécessaire.

Un plan d'action personnalisé est réalisé en fin de bilan.

Votre consultant est à votre écoute, respecte le cadre de la confidentialité, votre consentement et à une posture de neutralité.



Modalités de déroulement et de suivi du bilan :

Nombre d'heures :

24 heures sur 8 séances de 1h à 2h en présentiel et distanciel se décomposant en 15 heures d'entretien en face à face et 9 heures de recherches personnelles et de tests à partir des fiches outil fournies. Une séance de suivi d'1 heure est également proposée 6 mois maximum après la fin du bilan, en plus de ces 24 heures. Cette décomposition peut être modulée au cours de l'avancement du bilan et adaptée aux besoins spécifiques du bénéficiaire.

Moyens techniques et outils :

- Espace de travail et de recherche : ordinateur, outils, accès internet
- Ordinateur, Internet, papier, crayons
- Pour le distanciel : Zoom ou Teams
- Différents questionnaires et indicateurs selon en cohérence avec le profil et le projet du bénéficiaire
- Documentation sur les métiers, le marché et les formations
- Outils bilan de compétences : tests, fiches de travail : compétences, projets, webographie....

Mesure de la satisfaction des bénéficiaires :

- Questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Questionnaire d'entretien de suivi à 6 mois

Assiduité :

Feuille d'émargement et certificat de réalisation. La démarche doit être basée sur le volontariat, le bénéficiaire doit être prêt à être acteur de son bilan.

Tarif :

1 800€ - Mille-huit-cents-euros

Contact :

SAS WIZZ Coaching

Adresse : 73 rue Waldeck-Rousseau
49400 SAUMUR

Contact: Entre Les Ponts - derrière le restaurant Auberge de la Reine de Sicile
Christophe Vandamme - 0613112894
christophe@wizzcoaching.com

Venir : bus, Train gare de Saumur (+ 8 minutes à pieds)

En savoir plus: [Cadre légal du bilan de compétences](#)



⚠ *Tout droit réservé.*

La reproduction, même partielle, de ce contenu sans autorisation préalable est strictement interdite.

Merci

ANNEXES :

Disponibles au téléchargement :

Peuvent être demandées aux formateurs pour un envoi par courriel ou courrier :

[CGV : Conditions Générales de Vente](#)

[Règlement intérieur](#)

[Charte qualité et déontologie](#)

[Certification QUALIOP](#)